

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES



4<sup>ème</sup> édition

**Veillez lire attentivement ce règlement avant d'envoyer vos textes !**

## 1. OBJET DU CONCOURS

Le comité organisateur du SLIM, le Salon du Livre des mots à l'Image, dont le siège social est situé 9 rue Fonds de Forêt, 4623 Magnée (Belgique), organise à partir du **jeudi 1 août 2024**, un concours de nouvelles sur un thème défini ouvert à tout auteur de langue française. Le but de ce concours est de donner un coup de pouce à des écrivains en herbe ou en quête d'éditeur et d'offrir à des talents méconnus, la chance d'obtenir une première publication ou la confirmation de leur talent.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les nouvelles présentées ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, autoédition...) ni diffusées en entier ou en extraits ni primées à un autre concours.

Chaque participant(e) :

- doit avoir 16 ans minimum ;
- peut présenter plusieurs nouvelles par concours dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits ;
- enverra une œuvre originale et inédite en français ;
- s'engage, pendant toute la durée du concours et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas soumettre la nouvelle à un autre concours, à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit ;
- s'acquittera des frais de dossier de **10 €** par nouvelle sur le compte **SLIM, BE18 0689 0584 8065, en communication : Concours + NOM + titre de votre œuvre.**

## 3. THÈME ET MISE EN FORME

Pour l'édition 2025, le thème est « **PETITES TRAHISONS EN FAMILLE** »

La nouvelle proposée au concours doit être composée de :

- entre 14 000 et 16 000 caractères : espaces et ponctuation comprises,
- un titre sur la première page, là où commence l'histoire,
- une numérotation de page en bas à droite,
- un titre différent du thème,
- au format WORD **avec** les coordonnées du candidat,
- également au format PDF **sans** les coordonnées du candidat,
- au format A4,
- avec une typographie « Times New Roman »,
- une taille de caractères de 12,
- un interligne de 1,5,
- des marges de 2,5 cm.

Aucune image ni illustration ni photo ne seront admises.

Aucun texte écrit ou saisi sur un format papier ne sera accepté.

Aucun texte créé par ChatGPT ne sera admis.

Les textes non primés seront détruits à l'issue du concours, les auteurs retrouvant *ipso facto* leurs droits.

Les textes seront cotés sur le respect des consignes, le thème, le choix du titre, l'originalité, le fond, la forme, la chute (qui se voudra surprenante) et l'orthographe. Un soin particulier est demandé notamment sur la syntaxe, la grammaire et l'orthographe.

## 4. DÉLAI ET MODALITÉS D'ENVOI

Le délai d'envoi des textes est fixé au plus tard pour le **mercredi 30 avril 2025**.

Pour participer, les candidats devront envoyer leur texte avant la date limite par mail en y indiquant leurs nom et coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone) à l'adresse suivante : [contact.colascreations@gmail.com](mailto:contact.colascreations@gmail.com).

Il doit s'agir d'un texte de fiction, sous quelque forme que ce soit : récit, polar, humour, science-fiction, conte, pastiche, fantastique, aventure... mais respectant le thème demandé.

## 5. LE JURY

Les textes seront transférés au comité d'acceptation qui fera son choix pour le **lundi 9 juin 2025**.

Le jury peut être composé d'écrivains, de chroniqueurs littéraires, d'éditeurs, de libraires et de lecteurs lambda.

Après délibération, il désignera des lauréats en tenant compte, au-delà des exigences prévues aux articles 2, 3 et 4, de critères de qualité littéraire, d'originalité de l'histoire, de style, de richesse de la langue...

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

## 6. LAURÉATS

Le grand gagnant du concours se verra attribuer une enveloppe contenant la somme en liquide de 100 € (cent euros).

Les 2 (deux) lauréats suivants recevront un bon d'achat de 10 € (dix euros) à dépenser durant le Salon du livre.

Les 3 (trois) sélectionnés suivants ainsi que les 3 premiers lauréats seront édités et publiés dans un recueil de nouvelles aux *Éditions Panthère*. Les lauréats recevront un contrat d'édition nominatif dès la proclamation des résultats du concours. Chaque auteur aura l'occasion de le lire et de l'approuver, à son aise.

### Les participants :

- les sélectionnés seront personnellement informés de leur participation finale au concours pour le **lundi 16 juin 2025** ;
- les lauréats connaîtront leur place dans le classement lors du SLIM ;
- un message sera envoyé aux personnes non sélectionnées.

### Les lauréats :

- autorisent la société organisatrice et son partenaire à citer ses nom, prénom, commune de résidence, à reproduire sa nouvelle ou tout ou partie, et éventuellement à la retravailler (corrections orthographiques, tournures grammaticales), à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours, sans autre contrepartie que le prix reçu ;
- s'engagent par le seul fait de leur participation à ne pas réclamer de droits d'auteurs pour cette publication promotionnelle.
- s'engagent à ne pas être tenus par une maison d'édition dont le contrat serait exclusif en matière du droit de préférence sur l'ensemble de ses textes et, par conséquent, ne sera pas un frein à l'édition aux *Éditions Panthère*.

Dans le cas où les coordonnées d'un lauréat se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et sa nouvelle ne sera donc pas publiée.

### 7. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le palmarès du présent concours ainsi que la remise des prix aura lieu le **dimanche 6 juillet 2025 à 15 heures**, lors du Salon du livre des mots à l'image "SLIM". L'entrée au salon est gratuite.

**La présence des auteurs finalistes est obligatoire car seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix. En cas d'absence d'un lauréat, le prix sera attribué au lauréat de réserve.**

### 8. CONTRÔLES ET RÉSERVES

La société organisatrice du concours se réserve le droit :

- d'annuler le concours si le nombre de nouvelles et/ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants par le jury ;
- de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription ;
- de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées ;
- en cas de force majeure, d'écourter, de suspendre *sine die* ou de modifier le règlement de ce concours. Ces changements ne pourront toutefois intervenir qu'après information par mail aux candidats.

### 9. DISPOSITIONS FINALES

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury du concours.

### 10. LITIGES

L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Liège sont compétents.

### 11. DIVERS

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice du concours, dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours de nouvelles ne sera prise en considération que dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date limite de participation.

Les données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent concours de nouvelles ont pour unique finalité l'organisation dudit concours et seront détruites à l'issue du délai mentionné à l'article 7 ci-dessus.

Plus d'infos par mail à [contact.colascreations@gmail.com](mailto:contact.colascreations@gmail.com)



Concours Nouvelles SLIM  
Colas-Créations asbl  
9 rue Fonds de Forêt  
4623 Magnée (Belgique)  
0495/327.723  
BE0657.938.924

